

DÉLIBÉRATION n° 2024-07-06-14

Le conseil d'administration, en sa séance du 06/07/2024,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement des études ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modification de la Prép INSP

Le conseil d'administration approuve les modifications de la Prép'INSP-Grands concours telles qu'elles sont présentées dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 24/07/2024

TARIFS ET MAQUETTES - PREP'INSP

Il résulte des travaux du groupe de travail que certains ajustements de la maquette du M2/Prép'INSP apparaissent aujourd'hui nécessaires.

1) Tarifs

Il est proposé de simplifier la grille tarifaire pour réduire le nombre de tarifs différents :

- il est proposé de relever le tarif de l'inscription en prép'INSP pour les étudiants de l'IEP boursiers mais non inscrits dans la classe « Talents », pour **porter à 175 €** car le tarif de 100 € n'existe pas dans le logiciel et suppose donc des opérations manuelles complexes ;

- pour la même raison, il est proposé de relever le tarif de la préparation Magistrat administratif **de 150 à 175 €**.

Voici donc le nouveau tarif proposé :

	Prép'INSP - première inscription	Prép'INSP - réinscription	Prépa Magistrat administratif
Boursier « Talents »	0 € (inchangé)	0 € (inchangé)	0 € (inchangé)
Boursier non « Talents » 5A	175 € (au lieu de 100 €)	0 € (inchangé)	
Boursier non « Talents »	350 € (inchangé)		175 € (au lieu de 150 €)
Non boursier	700 € (inchangé)	175 € (nouveau plancher)	175 € (au lieu de 150 €)
Interne TA CAA			350 €

La fiche des tarifs modifiée est jointe en annexe.

2) Maquette des cours

2-1) TD de langues

Les travaux dirigés de langue sont actuellement inscrits pour un total de 400 heures d'anglais. Or il s'agit du volume cumulé des travaux dirigés qui sont réalisés en petits groupes de trois étudiants, alors que le nombre d'heures figurant sur la maquette doit correspondre au nombre d'heures suivi par chaque étudiant, soit, ici, 40 heures.

En outre, un certain nombre d'étudiants pratiquent d'autres langues que l'anglais.

Il est donc proposé de remplacer les 400 heures de TD d'anglais par 40 heures de langue.

2-2) Nouveaux enseignements créés pour préparer aux nouvelles épreuves du concours de l'INSP :

La nouvelle formule du concours de l'INSP comporte trois nouvelles épreuves :

- l'épreuve de note sur un dossier portant sur un sujet ayant trait aux transitions écologique ou numérique (concours externe) ;

- l'épreuve de note portant sur une question managériale (concours interne et troisième concours) ;
- l'épreuve collective d'interaction nouvelle formule (tous concours) : cette formule est désormais professionnalisée, et impose donc une préparation spécifique.

Pour préparer les étudiants à ces épreuves, il est proposé de créer deux nouveaux modules de 40 heures de cours magistraux : « Transitions écologique et numérique », 40 heures de cours à l'enseignement « Préparation aux oraux et épreuves collectives d'interaction » (qui passerait ainsi de 80 à 120 heures), ainsi qu'un module de 20 heures à l'enseignement « Management »

2-3) Préparation des candidats internes au concours de Magistrat administratif

Actuellement, cette préparation prépare seulement aux candidats externes : elle comporte des cours - préparant à l'épreuve de dissertation et de questions à réponse courte - et des séances d'entraînement à l'épreuve de la note contentieuse. Elle ne prépare en revanche pas à l'épreuve de la note administrative qui, dans le concours interne, se substitue à l'épreuve de la dissertation.

Or la part des préparatoires du concours interne est plus élevée que prévue : elle s'élève à environ 1 / 3 des inscriptions.

Compte tenu de la demande importante qui en résulte de la part des préparatoires, il est proposé, pour préparer les étudiants à l'épreuve de la note administrative, de créer un module supplémentaire de 20 heures de cours magistral.

Intitulé de l'UE	CM	TD
Questions contemporaines	80	
Droit public	100	
Économie	100	
Finances publiques	80	
Questions sociales	80	
Questions de l'Union européenne	80	
Note de synthèse	20	
Transitions écologique et numérique	40	
Management (internes et 3C)	20	
Questions internationales	80	
Droit et gestion des collectivités territoriales	100	
Anglais Langue vivante (groupes de 3)		400 40
Oraux (entretien et épreuve collective d'interaction)	80 120	
Module DH (droit hospitalier et santé publique)	100	
Module Affaires étrangères	40	
Module Assemblées	20	
Module Banque de France	24	
Module CRTC	20	
Module EN3S	100	
Module internes droit public	20	
Module internes économie	20	
Module CTA - note contentieuse	60	
Module CTA - cours	40	
Module CTA - note administrative	20	
Module DGSE	9	
	1 373	40